

EXTRAIT DU LIVRE DES PROCÈS-VERBAUX DU CONSEIL
DE LA NATION WENDAT

CANADA,
VILLAGE DES HURONS, WENDAKE

COPIE DE RÉSOLUTION

NUMÉRO 7717 SÉANCE DU 8 juin 2026

Pierre Picard	Grand Chef
Denis «Kalo» Bastien	Chef
Carlo Gros-Louis	Chef
René «Wellie» Picard	Chef (absent)
Stéphane B. Picard	Chef
William Romain	Chef
Daniel Sioui	Chef
Yves Sioui	Chef
Maude St-Onge	Greffière

DEMANDE DE FINANCEMENT AU PROGRAMME DES SEFPN
POUR LE PROJET DE CENTRE HOLISTIQUE

Attendu que le Conseil de la Nation Wendat (« Conseil ») a identifié plusieurs besoins concernant les enfants et leurs familles, lesquels constituent une priorité du pilier 5 de son Plan stratégique 2025-2028;

Attendu qu'un surplus cumulé d'un montant d'environ 12,2 M\$ (« Surplus cumulé ») est actuellement disponible dans le cadre du Programme des services à l'enfance et à la famille des Premières Nations (« Programme des SEFPN »), au volet des services de prévention;

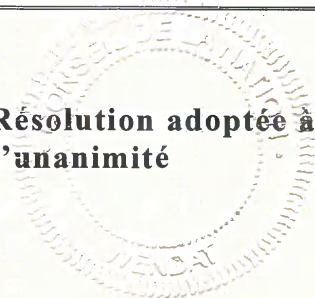
Attendu que pour pouvoir accéder au surplus cumulé du Programme des SEFPN, une demande de financement en immobilisations doit être soumise à Services aux Autochtones Canada (« SAC »), conformément aux exigences découlant de la décision 2021 TCDP 41 du Tribunal canadien des droits de la personne;

Attendu que le projet de centre holistique (« Projet »), un espace dédié à la paix, au mieux-être ainsi qu'à la reconnexion avec la culture, la langue et le territoire, répond aux besoins de la population wendat et s'inscrit dans le cadre du Programme des SEFPN, à son volet des services de prévention, comme il favorisera des services préventifs culturellement adaptés en territoire, notamment pour les enfants wendat et leurs familles;

COPIE CERTIFIÉE CONFORME

CE 9 juin 2026 Résolution adoptée à l'unanimité

Maude St-Onge
GREFFIÈRE
MAUDE ST-ONGE



EXTRAIT DU LIVRE DES PROCÈS-VERBAUX DU CONSEIL
DE LA NATION WENDAT

CANADA,
VILLAGE DES HURONS, WENDAKE

COPIE DE RÉSOLUTION

NUMÉRO 7717 SÉANCE DU 8 juin 2026

**DEMANDE DE FINANCEMENT AU PROGRAMME DES SEFPN
POUR LE PROJET DE CENTRE HOLISTIQUE**

Attendu que le Conseil reconnaît le Projet comme une priorité;

Attendu que le Conseil souhaite engager une portion du Surplus cumulé dans ce Projet.

Compte tenu de ce qui précède, **il est proposé** par le Chef William Romain, **appuyé** par le Chef Carlo Gros-Louis, et **résolu** :

- **D'autoriser** la directrice de la Santé et Mieux-être, en collaboration avec la Direction des Services techniques et des Infrastructures, pour et au nom du Conseil, à remplir tous les actes, documents et écrits requis en lien avec la demande de financement en immobilisations au Programme des services à l'enfance et à la famille des Premières Nations, de même qu'à poser tous les gestes et à faire toutes les choses qu'elle peut, à sa discrétion, juger nécessaires ou utiles aux fins de donner plein effet à la présente résolution.

[Fin de la résolution]

COPIE CERTIFIÉE CONFORME

CE 9 juin 2026

Résolution adoptée à
l'unanimité

Maude St-Onge
GREFFIÈRE
MAUDE ST-ONGE